

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DU PLU A CROUY SUR OURCQ

Dans le bulletin municipal n°73 de septembre, le PLU nous est présenté sur deux petites pages dans ses grandes lignes, sans précision et quantité des logements implantés sur les zones 1AUa « avenue de Fussy » et 1AUb « la gare ».

De plus, dans ce bulletin, il n'a pas été fait mention du texte des quatre conseillers municipaux opposés à ce PLU.

D'où un manque d'information vis-à-vis de la population, qui aurait pu avoir ainsi deux visions de l'avenir de Crouy sur Ourcq.

Ce qui ressort de ce PLU, d'après ce qu'on peut entrevoir, c'est une densification importante de l'habitat, qui ne tient nullement compte de la particularité d'un village de campagne.

Si on reprend la zone 1AUa, dont le bulletin municipal nous annonce la réalisation de 35 à 40 logements, sur une surface de 13 000m<sup>2</sup>, on comprend tout de suite qu'un ou deux immeubles seront indispensables pour atteindre cet objectif !

Alors c'est très clair, sur cette zone en plein cœur du village, **il ne faut pas d'immeubles à cet endroit**, mais des maisons individuelles avec des parcelles de 600m<sup>2</sup> minimum, afin d'aérer cet espace et donner une sorte de respiration à cette nouvelle population, afin qu'elle s'intègre agréablement dans notre commune.

Pour la zone 1AUb, « la gare », difficile là encore de ce faire une idée précise du projet. Deux ou trois immeubles R+2+Combles (soit 3 étages !!, représentant 25 logements) plus 25 logements R+2 le long du chemin ND du Chêne.

Avec cette configuration, cette zone va être surchargée de monde et le trafic routier, avec en plus le parking de la gare, deviendra compliqué à vivre pour la population.

Sans parler de la salle communale située proche des logements et qui provoquera des nuisances sonores, alors qu'un terrain, route de Montigny, appartenant à la commune et en retrait des habitations, serait un endroit plus approprié !

Sur cette zone, on ne semble même pas tenir compte du donjon classé monument historique, et des normes imposées dans le périmètre de ce type de monument.

Sur ce projet, là encore **pas d'immeubles**, mais uniquement de la maison individuelle R+1, avec des parcelles de pas moins de 600m<sup>2</sup> et ce, à l'extérieur du rayon de protection de ce site classé.



Mr Quintin François  
16 Rue des Meuniers  
77840 CROUY SUR OURCQ

Le 06/11/2017